

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 02 OCTOBRE 2017  
N°81/2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE DEUX OCTOBRE**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 septembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

**PRESENTS : M. Mmes NIVON J., CAILLAT G., CERONI J., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZANNI B.**

**PROCURATIONS : ZABONI S. à SANCHEZ D.**

**ABSENTS : BARET E., CATTANI J.L., CHABANY S., KOENIG S.**

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Josiane CHAIB est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**RENOUVELLEMENT DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL**

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande de Madame Isabelle GORDILLO, adjoint administratif principal 1ère classe, qui souhaite proroger son temps partiel pour une durée hebdomadaire fixée à 80 % du temps plein, à compter du 23 novembre 2017.

Compte tenu des motifs personnels exprimés par l'agent, et considérant que cela ne nuira pas au bon fonctionnement des services, le Maire propose de donner un avis favorable pour un an.

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour le renouvellement du temps partiel à hauteur de 80 % pour une durée d'un an, soit du 23 novembre 2017 au 22 novembre 2018 inclus.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**  
**Pour copie conforme,**  
CHAMP sur DRAC le 3 octobre 2017.

Le Maire,

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

